



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Réunion ad-hoc d'experts
Maroc (Rabat), 1-2 mars 2016**

**L'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord dans
le contexte de la Zone de Libre-Echange Continentale et
des méga-accords commerciaux**

Note conceptuelle

I. Contexte

Les expériences internationales, en particulier celles des pays nouvellement industrialisés, démontrent l'importance du commerce pour l'industrialisation et la transformation structurelle des économies en développement. Le commerce, accompagné de mesures et politiques adéquates, peut jouer un rôle catalyseur pour les tissus industriels nationaux, pour une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

Sur le plan commercial, l'Afrique se retrouve actuellement tiraillée entre de nombreuses initiatives, qui la concernent directement ou indirectement : entre le lancement des négociations de la Zone de Libre-Echange Continentale en Afrique (CFTA) et la poursuite des discussions pour la mise en place des méga-accords régionaux - le Partenariat Trans-pacifique [TPP] entre les Etats-Unis et les pays de l'Asie du Sud-Est ; le Partenariat Transatlantique sur le commerce et l'investissement [TTIP] entre les Etats-Unis et l'Union Européenne et le Partenariat économique total régional [RCEP] entre l'ASEAN et l'Australie, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde et la Nouvelle Zélande - le Continent se débat pour réaliser une transformation structurelle qui lui permette de renforcer son influence sur les échanges mondiaux et tirer parti de manière optimale de ses ressources naturelles grâce à l'industrialisation.

Outre les Accords Euromed conclus dans le cadre du processus de Barcelone entre l'Union Européenne et les pays de la rive Sud de la Méditerranée, l'Afrique s'est inscrite ces dernières années dans la tendance mondiale à la mise en place d'accords régionaux, en multipliant les communautés économiques régionales (COMESA, CAE, SADC, CEDEAO, IGAD, CEEAC, CENSAD et UMA). Plus récemment et parallèlement au processus de négociation d'Accords de Partenariat Economique (APE) conformes aux règles de l'OMC entre l'Union Européenne et les différentes communautés économiques régionales, l'Union Africaine a engagé, lors de son 19ème Sommet tenu du 14 au 16 juillet 2012, les gouvernements africains à accélérer la construction du marché commun africain par la création d'une zone de libre-échange continentale (CFTA) à la date indicative de 2017. Malgré les obstacles à la réalisation de ce projet ambitieux, son adoption et l'ouverture des négociations en juillet 2015 constituent un indicateur supplémentaire des modifications en cours et à venir sur les flux des échanges commerciaux en Afrique, entre l'Afrique et le reste du monde. Se pose également la question de la préparation de l'Afrique du Nord à optimiser sa participation aux différents accords de libre-échange dans lesquels les pays sont impliqués pour tirer le meilleur des relations avec le Continent, et qui devrait impliquer le recours à une politique commerciale sélective, une politique industrielle volontariste, le développement de chaînes de valeur régionale...

Une politique commerciale sélective

La compétitivité des exportations peut être affectée par les défaillances des marchés et la faiblesse des institutions. De là découle la nécessité de se doter d'une politique commerciale favorisant la naissance et le développement d'industries manufacturières à même d'étendre l'offre extérieure des pays de la sous-région. Ces derniers doivent repenser leur politique commerciale pour en faire un canal de développement industriel et de transformation structurelle. La promotion des produits manufacturés et une protection intelligente des industries naissantes devraient constituer les axes d'intervention d'une politique sélective.

Une telle politique devrait actionner les leviers nécessaires pour élargir la gamme exportable, en augmenter la valeur ajoutée, réduire les coûts de transactions et de transport et faire face aux barrières tarifaires et non-tarifaires entravant le commerce et l'accès au marché mondial.

Bien évidemment, les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) peuvent constituer un défi pour la mise en place de ces mesures nécessaires au décollage économique des pays membres, à l'image des expériences asiatiques réussies. Cependant, même si ces règles réduisent l'espace des possibles en matière de politique industrielle, elles offrent néanmoins des marges de manœuvre non négligeables, particulièrement aux pays en développement.

Une politique industrielle volontariste

La politique commerciale doit avoir un champ d'application cohérent et en commun avec des objectifs volontaristes de la politique industrielle, le tout faisant partie d'une stratégie nationale de développement.

La politique industrielle dessine le cadre d'orientation favorable à l'investissement dans les compétences des secteurs identifiés, dans les compétences humaines, dans les infrastructures et dans les services financiers nécessaires à l'attrait de l'investissement y compris étranger.

La création de zones économiques spéciales, de zones commerciales et de zones franches d'exportation, pour inclure davantage de petites et moyennes entreprises et industries et promouvoir le resserrement des liens avec d'autres secteurs de l'économie est un axe important d'une telle politique. La relation entre les grandes, et les petites et moyennes entreprises appelle à la création de synergies d'initiatives autour d'écosystèmes communs et en cohérence avec les marchés mondiaux.

Dans les années 60 et 70, certains pays d'Afrique du Nord ont mis en place des politiques industrielles volontaristes ambitieuses. Cependant les crises de la dette des années 80 ont remis en cause ce modèle de développement industriel. Plus récemment, des pays comme l'Égypte, le Maroc, ou la Tunisie se sont inscrits dans des processus de modernisation industrielle à différents niveaux. Ils ont développé des instruments de politique qui incluent l'élaboration de stratégies industrielles multisectorielles à moyen et long terme. Ces initiatives devraient mieux s'articuler avec les politiques commerciales et s'inscrire dans une cohérence sous régionale. Elles ont également besoin d'être renforcée pour la transformation structurelle en Afrique du Nord.

Le développement de chaînes de valeur régionales

Le développement des chaînes de valeur mondiales (CVM) à travers des accords de libre-échange avec les pays industrialisés a montré ses limites. Les expériences réussies appellent à la combinaison d'une intégration de chaînes de valeur mondiales et une spécialisation régionale croissante à travers le développement de chaînes de valeur régionales (CVR).

Si l'insertion des économies de la sous-région dans certaines CVM offre certains avantages en termes d'échelle et de mise à niveau des exportations, ces avantages restent toutefois limités du fait de la faible compétitivité des pays en question.

Les CVR constituent une opportunité de développement de secteurs industriels manufacturés que le marché mondial éliminerait. L'exportation, autour des chaînes de valeur régionales, vers des pays comparables en niveau de développement permet de promouvoir les secteurs naissants et/ou fragiles pour en faire des secteurs porteurs de la transformation structurelle.

II. Justification

Sur la période 2007-2013, le constat est fait d'une variabilité continue du volume des échanges commerciaux intra Afrique du Nord. Toutefois, ce dernier prend une tendance croissante depuis 2011, avec une augmentation régulière sur les trois dernières années et ce malgré les crises politiques et économiques que connaît la sous-région et l'ampleur de l'impact de la crise mondiale sur son commerce avec le reste du monde. Ces performances doivent cependant être relativisées eu égard à la faiblesse structurelle en valeurs relatives des échanges intra Afrique du Nord, qui ne représentaient que 5 % du commerce global de la sous-région en 2013. La sous-région continue ainsi d'être l'une des moins intégrées du Continent africain.

L'analyse de la nature des groupes de produits échangés dans le commerce intra régional permet de relever les constats suivants :

- La structure des échanges intra régionaux montre une prédominance des biens de faible valeur ajoutée puisque la région échange essentiellement des combustibles à hauteur de 43% et autres produits de base pour 18%. Les produits manufacturés, toutes catégories confondues, ne représentent que 39%.

- L'évolution dans le temps permet de constater un creusement des écarts en faveur des biens de faible valeur ajoutée et particulièrement des combustibles dont la part n'a cessé de croître ces dernières années, passant de moins de 30% des échanges en 2010 à plus de 43% en 2013.
- Sous l'effet des événements que connaît l'Afrique du Nord, depuis 2011 les produits manufacturés qui ont enregistré une baisse de 24% alors que les produits de base, y compris les combustibles, ont enregistré des croissances positives.

Par ailleurs, près de deux tiers du commerce intra Afrique du Nord est assuré par l'Algérie (36%) et l'Egypte (30%). La Tunisie arrive en troisième position avec 17% des échanges. L'offre du Soudan et de la Mauritanie est inférieure à 1%.

A l'image du constat tiré de l'analyse des échanges nord africains, le commerce maghrébin pâtit également d'une faiblesse structurelle qui l'empêche de jouer son rôle de catalyseur de croissance économique. En effet, et malgré la croissance enregistrée depuis 2009, les échanges commerciaux entre les pays de l'UMA ne dépasse pas 3,7% de leurs échanges extérieurs en 2013 - taux extrêmement faible eu égard aux avancées des autres communautés économiques régionales du continent africain.

La domination des combustibles dans les échanges maghrébins est de plus en plus forte et expliquerait à elle seule près de 60% du commerce intra UMA. Cette part est en continuelle progression puisqu'elle était de 41% en 2009. Les produits de base à l'exception des combustibles s'élèvent à 12% alors que les articles manufacturés ne représentent que 28% du commerce intra-maghrébin.

Force est de constater que l'évolution temporelle est en défaveur des produits manufacturés et de plus grande valeur ajoutée puisque ces derniers reculent dans les parts du commerce de la sous-région, passant de plus de 44% en 2009 à 28% en 2013.

Les évolutions du commerce extérieur sous régional analysées ci-dessus reposent la question de l'élargissement de l'offre exportable des pays d'Afrique du Nord et de leur développement industriel. Ce défi pose également un questionnement sur l'apport réel des accords de libre-échange passés avec les pays développés dont l'Union Européenne et les Etats-Unis, eu égard au degré d'asymétrie entre ces économies et les économies nord-africaines.

Une revue/évaluation des instruments de politique commerciale mis en œuvre (accords d'association avec l'UE et autres accords de libre-échange) semble nécessaire dans la perspective d'une meilleure utilisation de l'ouverture commerciale. Pour tous les pays d'Afrique du Nord, les accords de libre-échange comme les autres instruments de politique commerciale doivent être des leviers pour l'industrialisation et une diversification plus soutenue des économies. Leur efficacité devrait se vérifier davantage avec des pays ou zones économiques à niveau de développement comparable ou vis-à-vis desquels l'Afrique du Nord dispose d'avantages comparatifs avérés. D'où l'intérêt stratégique du projet de marché commun de l'UMA et de l'accord continental de libre-échange.

C'est dans ce contexte que le programme d'activités 2016 du Bureau prévoit entre autres, l'organisation d'une réunion ad-hoc d'experts sur le thème « ***L'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord dans un contexte multi-accords*** ».

La réunion s'appuiera sur les résultats des travaux réalisés par la CEA et d'autres institutions partenaires tels que présentés dans un projet de rapport intitulé « ***L'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord dans un contexte multi-accords*** ». Partant de la relation potentiellement « développementaliste » entre le commerce et l'industrialisation, le rapport étudie les façons dont le commerce peut contribuer à accélérer l'industrialisation et la transformation structurelle de la sous-région. Il analyse les défis que les pays membres sont appelés à relever et les possibilités qu'ils peuvent exploiter au sein d'une économie régionale et mondiale en constante évolution.

III. Objectif de la réunion

L'objectif général de la réunion est de formuler, à partir d'une lecture théorique mais également empirique, des évolutions récentes des processus et tentatives d'industrialisation dans la sous-région, un plaidoyer solide pour la promotion des échanges commerciaux entre les pays membres comme cadre idoine de changement structurel.

Les experts analyseront, pour amélioration et validation, les principales conclusions et recommandations du document de travail. Les résultats de la réunion et l'étude préliminaire seront consolidés dans une publication destinée aux principales parties prenantes : administrations nationales, Secrétariat général de l'UMA, Union Maghrébine des Employeurs, partenaires extérieurs intervenant sur les thématiques de l'intégration régionale, de l'industrialisation et du commerce extérieur.

IV. Participation

La réunion connaîtra la participation d'experts nationaux et internationaux en industrie, transport - transit international, commerce extérieur, intégration régionale, TIC, du secteur privé, et de la société civile.

V. Date et lieu de la réunion

La réunion se tiendra à Rabat (Maroc) les 1 et 2 mars 2016.

VI. Langues de travail

La réunion se tiendra en français, en arabe et en anglais.

VII. Documentation

La documentation de la réunion comprendra le document de travail élaboré par le Bureau et les communications des participants.

VIII. Contacts

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Coordination :

Ochozias Gbaguidi

gochozias@uneca.org

Administration :

Naima Sahraoui

nsahraoui@uneca.org

Documentation :

Mohammed Mosseddek

mosseddek@uneca.org

Communication :

Houda Filali-Ansary

hfilali-ansary@uneca.org

Téléphone Bureau : 00 (212) 537 71 56 13 / 537 71 78 29